

### Recherche familles d'accueil

YFU Suisse (Youth For Understanding) est une organisation d'échange à but non lucratif pour les jeunes aux études de 16 à 18 ans. Accueillir chez soi pendant une année un/e jeune d'un autre pays est non seulement une aventure, mais constitue une expérience unique et fructueuse pour toutes les personnes impliquées.

Intéressé à découvrir le monde depuis chez soi ?

Appeler le 026 466 11 11 ; par mail [romandie@yfu.ch](mailto:romandie@yfu.ch).

Plus d'information : [www.yfu.ch](http://www.yfu.ch)

En annexe :

vous trouverez le document « [Bien vivre ensemble à la campagne](#) »

La Municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances !



La Municipalité



**Municipalité  
de  
Saint-Oyens**

Saint-Oyens, juillet 2013

### AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

#### Fête Nationale

La célébration de la Fête Nationale aura lieu le mercredi **31 juillet 2013** à partir de 19 heures au stand de tir.

Au programme :

- Partie officielle
- verre de l'amitié et saucissons à la braise offerts par la Commune
- Grillades et salades préparées par la Jeunesse.

Important :

La Municipalité se réserve le droit de réglementer l'usage d'engins pyrotechniques de divertissement et de feux d'artifices sur l'ensemble du territoire communal.

#### 14ème Fête des Moissons et Rallye de l'Aubonne

Du 15 au 18 août prochain la Jeunesse de Saint-Oyens organise sa traditionnelle Fête des Moissons conjointement avec le Rallye des Jeunesses de l'Aubonne, réunissant toutes les jeunesses du Giron de l'Aubonne.

Vous trouverez toutes les informations concernant cette traditionnelle fête estivale sur le site internet de la Jeunesse. [www.jeunesse-st-oyens.ch](http://www.jeunesse-st-oyens.ch)

#### Travaux de réfection de la Rue du Village

La Municipalité vous informe que les travaux de réfection de la Rue du Village devraient commencer début septembre et durer environ deux mois. Dès que la date exacte du début des travaux sera fixée, nous vous informons de manière plus circonstanciée.

Consciente que ce chantier causera inévitablement des difficultés de circulation ainsi que d'autres nuisances, la Municipalité fera tout pour les minimiser, et vous remercie d'ores et déjà pour votre compréhension.

### Conseil général

Le mercredi 25 septembre à 20h00 aura lieu un Conseil général extraordinaire.

### Registre foncier

Suite à la dissolution de la structure d'Aubonne-Rolle, un nouveau bureau est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013 à l'adresse suivante :

Registre foncier du district de Morges  
Route Ignace Paderewski 2  
1131 Tolochenaz

Téléphone : 021 557 91 40  
Fax : 021 557 91 41  
Courriel : [rf.morges@vd.ch](mailto:rf.morges@vd.ch)

### Auberge communale

L'auberge sera fermée pour cause de vacances estivales à partir du 29 juillet 2013. **Réouverture le mardi 27 août 2013.**

### Course des Aînés

La prochaine course des aînés de St-Oyens et Essertines aura lieu le **jeudi 26 septembre 2013.**

Au programme :

Voyage en train *Goldenpass Panoramic* depuis Montreux à Gstaad. Plus de détails suivront ultérieurement.

### Feux sur le territoire communal

Les feux de décharge comme ceux des chantiers ou des entreprises publiques et privées sont **strictement interdits** en raison des nuisances qu'ils provoquent. Ils polluent l'air, le sol et incommode le voisinage.

Nous rappelons que la Municipalité a l'obligation de dénoncer tout contrevenant à la Direction générale de l'environnement (DGE)  
Aujourd'hui, il est facile de valoriser nos déchets végétaux en compost, nos papiers et cartons en emballages recyclés.

Ces feux sauvages libèrent jusqu'à mille fois plus de substances nocives que celles qui s'échappent des usines d'incinération.

Alors, dans le respect de l'environnement, laissons aux professionnels le soin d'éliminer proprement nos ordures !

### Feu bactérien

Les plantes atteintes par cette maladie en 2012 étaient, dans la majorité des cas, des cotonéasters. Le feu bactérien représente un véritable danger pour les arbres fruitiers et l'arrachage préventif de plantes ornementales hôtes du feu bactérien constitue la meilleure parade à son éradication.

Face à une plante suspectée d'être atteinte par le feu bactérien, vous devez impérativement l'annoncer à :

Monsieur Pascal Desarzens, contrôleur communal (079 687 74 09)  
ou à la police phytosanitaire (021 557 91 83).

### Amiante

L'amiante possède des propriétés dangereuses. Lorsqu'elle est inhalée, la poussière fine d'amiante pénètre dans les poumons. Déjà une faible concentration de poussière d'amiante dans l'air suffit pour accroître le risque de cancer du poumon. Un danger sérieux contre lequel nous devons nous protéger.

Pour limiter ce risque, la Confédération a édicté une directive "Amiante", directive que le canton de Vaud a décidé de renforcer avec un article spécifique dans la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC, art. 103 a).

Son application incombe à la Municipalité. Il indique que pour **tous** les travaux de démolition ou de transformation de bâtiments construits **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991** (date du permis de construire) et soumis à autorisation, un diagnostic amiante est nécessaire.

Plus d'information sur le site de la SUVA : [www.suva.ch](http://www.suva.ch)